



Projet financé par
l'Union européenne



Projet EuroMed Justice III

COMPOSANTE 3 : DROIT PÉNAL ET DROIT PÉNITENTIAIRE GROUPE DE TRAVAIL 3.2

Groupe de travail sur le droit pénal en vue de préparer un instrument équivalant aux « fiches belges »

Rome (IT), du 29 au 31 janvier 2013

NOTE INFORMATIVE

- 1.- Informations générales
- 2.- Principaux thèmes débattus pendant la réunion
- 3.- Conclusions

1.- Informations générales

La 2^e réunion du Groupe de travail 3 sur la composante « Droit pénal et droit pénitentiaire », du projet EuroMed Justice III de la Commission européenne, financé par l'Union européenne, s'est tenue du 29 au 31 janvier 2013 à Rome.

Cette réunion a réuni des représentants de 7 pays du Voisinage Sud, avec au total 20 représentants prenant part à la réunion.

Les participants étaient membres des délégations des pays méditerranéens suivants : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc et Tunisie.

La réunion a été suivie par des représentants de :

Algérie (3)
Egypte (3)
Israël (3)
Jordanie (3)
Liban (3)
Maroc (3)
Tunisie (2)

La République arabe syrienne (qui fait formellement partie du projet même s'il y a une suspension partielle et temporaire du projet EuroMed Justice III en termes de participation syrienne) n'était pas représentée à cette réunion.

En outre, il n'a pas été possible d'avoir des représentants de la Libye en tant que nouveau pays bénéficiaire du projet. La même remarque vaut pour l'Autorité palestinienne, malgré les efforts déployés par la Direction générale Développement et Coopération – EuropeAid et l'équipe chargée de la mise en oeuvre du projet. Tous les participants étaient des experts dans le domaine couvert par la réunion ; un certain nombre d'entre eux ont une longue expérience et ont montré un grand intérêt pour les différents thèmes débattus. Les discussions ont été constructives et très fructueuses.

Deux représentants du pays d'accueil, l'Italie, ont pris part à la réunion : Mme Maria Luisa Fichera, en tant que Coordinateur national du Projet EuroMed Justice III en Italie, et Fabio Licata, magistrat italien, en tant qu'orateur.

Au total, 25 personnes, y compris les membres de l'équipe chargée de la mise en oeuvre du projet, le coordinateur national italien et l'orateur italien (5) ont pris part à cette réunion.

S'agissant du profil des participants, la plupart d'entre eux étaient des magistrats de haut niveau du Ministère de la Justice, juge à la Cour de cassation, magistrats et procureurs, présidents de tribunaux de première instance et autres tribunaux, directeurs de services judiciaires centraux, directeurs des services juridiques du ministère de la Justice chargés de la coopération en matière pénale, juristes et avocats, etc. Outre à exercer leurs fonctions de magistrats, un certain nombre d'entre eux sont aussi engagés dans certains départements de leurs ministères de la Justice respectifs.

2.- Principaux thèmes débattus pendant la réunion

La réunion fut ouverte par Mme Maria Luisa Fichera, Coordinateur national du Projet EuroMed Justice III en Italie, et par M. Andrés Salcedo Velasco, Chef d'Equipe du projet EuroMed Justice III, qui souhaitèrent la bienvenue aux participants.

L'ordre du jour de la réunion prévoyait aussi des exposés faits par l'équipe chargée de la mise en oeuvre du projet. Ces exposés ont été présentés par M. Andrés Salcedo, Chef d'équipe (présentation générale et synthèse du travail réalisé durant la première réunion sur cette composante), par M. José Maria Fernández Villalobos, Responsable de formation (organisation et méthodologie des réunions des groupes de travail).

Le contexte général, le contenu et la structure des réunions du groupe de travail qui se tiennent dans le cadre de cette composante, y compris l'approche générale et les principales questions proposées pour la discussion, furent introduits par les experts de l'Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet, qui a la responsabilité générale de cette activité.

Un exposé thématique fut présenté au cours de la réunion par le magistrat italien, M. Fabio Licata, sur le thème « Biens – Saisie, confiscation et restitution : une approche du cadre juridique italien ». Au cours de son exposé, l'orateur a expliqué le système italien et ses exigences, limites, particularités, etc. par rapport aux mesures abordées. Cet exposé fut suivi d'un intense débat.

Les représentants des pays méditerranéens prirent ensuite la parole pour présenter la situation actuelle dans ce domaine dans leurs pays respectifs. Ces présentations furent suivies d'une discussion générale. Cette réunion nous a permis de progresser dans l'identification de l'information pertinente pour l'élaboration des fiches belges du Voisinage Sud.

Au cours de la réunion, les participants ont reçu, en plus de l'ordre du jour de la réunion, la documentation de référence et une brochure d'information générale. Ces documents leur avaient déjà été envoyés avant la réunion. Les membres de l'équipe chargée de la mise en oeuvre du projet ont aussi présenté le site du projet et les différents outils qu'il offre pour soutenir le travail intermédiaire des participants/experts/équipe du projet entre les différentes réunions de ce groupe de travail.

Au cours de cette deuxième réunion les travaux ont porté sur une analyse du contenu, des caractéristiques et cadre de procédure pénale de chaque pays ainsi que sur une analyse de la situation dans l'UE qui est réfléchié dans les fiches belges de l'UE concernant les mesures suivantes : 1) Examens, fouilles corporelles et expertises : fouilles corporelles ; exploration

corporelle ; examen médical psychiatrique ; contrôle d'identité, mesures d'identité judiciaire ; et examen ou expertise technique ou scientifique. 2) Documents - Obtention. Biens : échange spontané d'information ; injonction de produire des documents ; autres possibilités d'obtenir des informations d'ordre fiscal ou relatives à des comptes bancaires ; accès à des documents publics de dossiers judiciaires ; communication d'extraits de casier judiciaire ; envoi et remise de pièces de procédure ; délégation de la poursuite pénale.

Les débats ont aussi permis de montrer les différences réelles mais aussi les convergences que l'on peut observer actuellement entre les différents systèmes, tout en s'efforçant d'arriver à un certain rapprochement entre ces systèmes et les réalités de chaque pays participant.

3. – Conclusions

Compte tenu des objectifs de cette réunion et des recommandations faites durant les sessions de travail et les débats, les participants ont approuvé un document appelé Conclusions finales dans lequel ils ont souligné que cette troisième réunion leur avait permis de :

- a) Poursuivre le débat et l'approche globale du manuel (du type fiches belges).
- b) Suivre la méthodologie approuvée lors de la première réunion de ce groupe de travail. A cet égard, et afin d'atteindre le principal objectif de ce groupe de travail, cette méthodologie nous permettra aussi d'obtenir un instrument équivalent aux « Fiches belges » dans la perspective et le cadre juridique actuel des pays bénéficiaires du projet. Durant cette réunion, nous avons eu l'occasion de travailler sur les fiches belges mettant l'accent sur les questions suivantes : Examens, fouilles corporelles et expertises. Documents - Obtention. Durant la réunion, on s'est penché plus particulièrement sur les mesures suivantes : Fouilles corporelles. Exploration corporelle. Examen médical psychiatrique. Contrôle d'identité, mesures d'identité judiciaire ; et Examen ou expertise technique ou scientifique. Echange spontané d'information. Injonction de produire des documents. Autres possibilités d'obtenir des informations d'ordre fiscal ou relatives à des comptes bancaires. Accès à des documents publics de dossiers judiciaires. Communication d'extraits de casier judiciaire. Envoi et remise de pièces de procédure. Délégation de la poursuite pénale.
- c) Constater que les réunions et le travail entre les réunions sont reliés par le biais d'une plateforme virtuelle (forum séparé, fichier documents, etc.) mis au point spécialement pour ce groupe de travail sur le site du projet, ce qui permet de garantir un échange continu d'informations et de contributions éventuelles.
- d) Promouvoir la compréhension mutuelle et la connaissance des différents systèmes judiciaires concernant le droit pénal dans les différents pays qui ont pris part à la réunion.
- e) Renforcer davantage la coopération parmi les partenaires euro-méditerranéens dans le domaine de la justice et les affaires relevant du droit pénal.
- f) Mener un débat fructueux sur l'état des lieux du droit pénal dans les pays méditerranéens, tout en présentant leur expérience et leur cadre juridique respectifs relatifs aux questions débattues pendant cette réunion. Ce débat a permis aux participants de comparer les différents cadres juridiques et les différentes réglementations en matière de procédure pénale qui existent dans la région.
- g) Obtenir d'autres informations concernant le contenu du manuel que ce groupe de travail devra produire à l'issue de ses trois réunions. A cet égard, les participants se sont engagés à envoyer à l'équipe chargée du projet la version révisée des fiches belges élaborées au cours de cette réunion une fois rentrés dans leurs pays respectifs.
- h) Entamer la discussion sur le contenu des sessions de formation et visites d'étude qui seront réalisées au cours de la deuxième phase du projet.

Les participants ont également exprimé l'intention de :

- ❑ Continuer à renforcer le dialogue et à travailler ensemble entre les trois réunions consacrées à cette composante afin de pouvoir produire les fiches belges qui sont attendues d'eux à l'issue de leurs travaux. A cette fin, ils pourraient utiliser la plateforme virtuelle sur le site du projet EuroMed Justice III.
- ❑ Informer les autorités et institutions compétentes dans leurs pays respectifs des résultats de cette réunion de groupe de travail afin de les faire bénéficier également de l'expérience acquise au cours de cette réunion.

Enfin, compte tenu du principal objectif de ce groupe de travail, le manuel (instrument équivalent aux fiches belges), et étant donné que ce groupe mènera ses travaux au cours de 3 réunions, la dernière étant prévue en mars 2013, les participants ont accepté de poursuivre la discussion sur ce sujet au cours de la prochaine réunion, tout en ayant la possibilité de rester en contact avec l'expert, l'équipe chargée du projet et entre eux à travers ladite plateforme virtuelle sur le site du projet.

Par ailleurs, les participants ont été informés de la date prévue pour la prochaine réunion, à savoir les 19, 20 et 21 mars 2013.

Les participants ont exprimé leur reconnaissance au Ministère italien de la Justice, à la Direction générale Développement et Coopération – EuropeAid de la Commission européenne, et à l'équipe chargée de la mise en oeuvre du projet, pour l'organisation de cette réunion.